

VILLE DE BARR

Département du

Bas-Rhin

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de

Sélestat**Séance du 21 décembre 2023**Nombre des
conseillers élus
29

Sous la présidence de Madame Nathalie KALTENBACH, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 novembre 2023, s'est réuni à la Mairie de Barr en séance ordinaire.

Conseillers
en fonction
29

Etaient présents : M. Angelo ERRERA-MULLER, Mme Marièle COLAS-SCHOLLY, Mme Florence WACK, M. Gérard ENGEL, M. Hervé WEISSE, Adjoint au Maire,

Conseillers
présents
20

M. Gérard GLOECKLER, M. Jean-Luc GERSTENMEYER, Mme Laure RUZZA, M. Philippe FOISSET, M. Jean-Daniel HERING, Mme Assia SCHULTZ, Mme Laure KOPP-BRUSSIEUX, M. Olivier MESSMER, Mme Sandrine KRIEGER, Mme Dilek YAGIZ, Mme Ferda ALICI, M. Gökay AKBAYRAK, M. Eric GAUTIER M. Bertrand REUSCHLE, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers absents
9

Absents excusés : M. Claude BOEHM qui a donné procuration à M. Gérard ENGEL, M. Saadene DELENDI qui a donné procuration à M. Bertrand REUSCHLE, Mme Angèle KLEINMANN qui a donné procuration à M. Jean-Luc GERSTENMEYER, Mme Danièle KISSENBERGER, M. Roland STORCK, Mme Laurence MAULER.

Absents non excusés : Mme Anémone LEROY-KOFFEL, Mme Sandra JOCKERS, M. Pierre-Yves ZUBER.

N° 01 / 21-XII-2023 BAIL DE CHASSE COMMUNALE – AGREMENT DES CANDIDATURES POUR L'ADJUDICATION PUBLIQUE DU 24 JANVIER 2024 67021-016-2023-12-21-121

En application du Code de l'Environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1^{er} février 2024. Les chasses seront donc remises en location dans les mois qui viennent pour une nouvelle période de 9 ans, soit du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Tous les candidats à la location de la chasse communale doivent fournir un dossier de candidature complet (article 16 du cahier des charges types).

Les déclarations de candidature et les pièces annexées sont examinées et agréées par le Conseil Municipal après avis de la Commission Consultative Communale de la Chasse. Il convient de se référer à l'article 17 du cahier des charges type relatif aux modalités et conditions d'agrément des candidatures.

SLOW

Les règles relatives au dossier et à l'agrément des candidatures s'appliquent quel que soit le mode de location :

- Si le droit de priorité trouve à s'exercer : convention de gré à gré, adjudication avec droit de priorité,
- En l'absence de droit de priorité : appel d'offres ou adjudication

Si le dossier est complet et que le candidat n'est pas concerné par un motif d'irrecevabilité, sa candidature pourra être agréée. Dans le cas contraire, sa candidature ne devrait pas être agréée par le conseil Municipal.

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement,

VU l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 approuvant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,

VU sa délibération du 10 novembre 2023 portant approbation de la constitution et du périmètre du lot de chasse communal, des caractéristiques du lot, du choix de mode de location, des conditions particulières,

RAPPEL est fait que ce lot va être mis en adjudication publique le 24 janvier 2024,

RAPPEL est fait que le locataire actuel, à savoir l'Association de Chasse du Moenkalb, a revendiqué son droit de priorité,

CONSIDERANT qu'un seul dossier de candidature a été déposé pour participer à l'adjudication publique de la chasse du 24 janvier 2024, et qu'il s'agit de celui de l'Association de Chasse précitée,

CONSIDERANT que ce dossier est complet,

VU l'avis de la Commission Consultative Communale de la Chasse en date du 19 novembre 2023,

VU l'avis favorable des commissions réunies du 21 décembre 2023,

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

AGREE la candidature déposée par l'Association de Chasse du Moenkalb, représentée par Monsieur André LEGOLL, pour participer à l'adjudication publique du lot de chasse communal qui se déroulera le mercredi 24 janvier 2024.

La secrétaire de séance,
Dilek YAGIZ,



Pour extrait conforme,
Barr, le 27 décembre 2023
La Maire,

